



## AVIS PUBLIC

### AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2098-LAS-204

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 6 mai 2024, le règlement suivant :

2098-LAS-204            Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux triangles de visibilité et à la hauteur d'une clôture, d'un mur ou muret et d'une haie en cour avant.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse [greffe.lasalle@montreal.ca](mailto:greffe.lasalle@montreal.ca).

Ce règlement est entré en vigueur le 5 juin 2024.

DONNÉ À LASALLE, ce 6 juin 2024.

Nathalie Hadida, OMA  
Secrétaire d'arrondissement